



Feuille d'information des infirmières année scolaire 2010/2011

Chers Parents,

Nous souhaitons vous transmettre quelques informations importantes concernant le mode de fonctionnement du service de Santé scolaire de l'École Européenne.

Infirmières

Anita Henderson

Lolita Niles

téléphone: +49/(0)89-62816-550

fax: +49/(0)89-62816-57-550

email : krankenschwester.mun@eursc.org

Heures:

lundi – jeudi: 08:00 – 16:00

vendredi: 08:00 – 15:15

Les infirmières assurent, entre autres, les fonctions suivantes:

- Premiers soins d'urgence.
- Prise en charge des élèves malades ou blessés en attendant que leurs parents viennent les chercher.
- Implications diverses dans le système de sécurité de l'école (voir information sur les absences).
- Prévention et contrôle des maladies transmissibles et des maladies chroniques.
- Travail en collaboration avec les conseillers d'éducation dans l'école secondaire.

Médecins scolaires

Un médecin mandaté par le Bureau de la Santé Publique

Mme Dr. Zellinger, Ecole Européenne de Munich, téléphone : 089/628 16 550

Informations spécifiques à l'école maternelle et à l'école primaire

Visites médicales

- Les visites médicales d'admission pour l'inscription en première classe primaire sont effectuées par le médecin du »Gesundheitsamt « (Service de Santé Publique de Munich).
- Les visites médicales des 2èmes et 4èmes classes du primaire sont effectuées par Frau Dr. Zellinger pour l'École Européenne de Munich conformément aux statuts en vigueur.



Ces visites médicales concernent le système cardiovasculaire et le squelette. Des examens auditifs et oculaires sont également pratiqués. Le médecin scolaire contrôle le carnet de vaccinations, conseille éventuellement mais n'effectue aucun vaccin. Si une vaccination est nécessaire, elle ne pourra se faire qu'avec votre accord, chez votre médecin de famille ou votre pédiatre.

Absences

Pour des raisons de sûreté vous devez informer l'école **pour chaque journée d'absence de votre enfant** en appelant au numéro de téléphone suivant:
téléphone: +49/(0)89-62816-550
email : krankenschwester.mun@eursc.org

Cette procédure nous permet de savoir très vite que rien de grave ne lui est arrivé sur le chemin de l'école. Vous pouvez nous laisser un message sur notre répondeur ou nous joindre par téléphone à partir de 08:00. Si nous n'avons aucune information concernant l'absence de votre enfant signalée par son professeur de classe nous vous téléphonerons pour nous assurer des raisons de son absence. Après une absence de plus de 4 jours un certificat médical sera demandé pour que l'élève puisse à nouveau fréquenter l'établissement (école maternelle et école primaire).

Prise de médicaments

- L'administration de médicaments prescrits par votre médecin traitant peut se faire sous présentation de l'ordonnance du médecin
- Si votre enfant doit prendre un traitement médicamenteux, vous devez le déposer à l'infirmerie de l'école.

A cette occasion nous souhaitons vous avertir qu'il n'est pas permis qu'un enfant de l'école maternelle ou primaire prenne tout seul ses médicaments.

Recommandations diverses

Pour faciliter l'adaptation de votre enfant aux jours d'école et en particulier aux longues journées:

- Prévoir une quantité de boisson suffisante (eau).
- A l'infirmerie, les verres jetables sont destinés aux enfants malades.
- Pendant une journée de 8 heures, il est important que les enfants puissent prendre l'air dans la cour de récréation indépendamment des conditions météorologiques. Il est donc important de les habiller de façon adéquate (le cas échéant avec chaussettes et pantalons de rechange). Nous avons à l'infirmerie un stock limité de vêtements nous permettant de faire face aux urgences seulement.



Informations spécifiques à l'école secondaire

Visites médicales

Les visites médicales des 1ères, 2èmes, 3èmes, 4èmes et 6èmes classes de l'école secondaire sont effectuées par Frau Dr. Zellinger.

Absences

En cas d'absence d'un élève de l'école secondaire (classes 1-7), nous vous prions de prévenir l'établissement dans les plus brefs délais en contactant la personne responsable de l'enregistrement des absences pour l'école secondaire :

Gabi Weidel

téléphone: +49/(0)89-62816- 203

fax: +49/(0)89-62816-57- 203

email: gabi.weidel@eursc.org

Cette absence devra être obligatoirement justifiée par écrit dans le carnet de liaison de l'élève. Si des raisons médicales particulières (maladie contagieuse, poux, accident, handicap, etc.) le justifient vous devez également contacter les infirmières pour les informer du problème. Après une absence de plus de 2 jours un certificat médical sera demandé pour que l'élève puisse à nouveau fréquenter sa classe.

Dispense de cours de sport

En cas de maladie ou de blessure, l'élève devra transmettre à son professeur une demande écrite de dispense de cours de sport signée par ses parents. En cas d'absence prolongée, un certificat médical sera exigé.

Dans le cas exclusif d'une maladie ou d'une blessure survenant le jour du cours de sport, l'infirmière pourra établir une dispense.

Accès à l'infirmerie

L'accès à l'infirmerie est libre pendant les pauses et les heures libres. En cas de besoin pendant la journée scolaire, l'élève pourra se rendre accompagné à l'infirmerie. Sa visite sera inscrite par l'infirmière dans le carnet de liaison qu'il présentera à son professeur lors de son retour en classe. Si l'état de l'élève exige son retour à la maison, l'infirmière, après entente avec les parents, lui remettra un document l'autorisant à quitter l'école.

Médicaments

En cas de traitement médicamenteux les infirmières devront être informées.



Informations générales

Accidents scolaires

- Les élèves sont assurés auprès de la compagnie d'assurance suivante contre tout accident pouvant survenir pendant les temps d'enseignement, les activités organisées par l'école ou sur le chemin direct de l'école:

Bayerische Landesunfallkasse
Ungerer Str. 71. 80791 München

- Si l'accident de votre enfant nécessite une prise en charge médicale, vous devrez signaler impérativement au médecin qu'il s'agit d'un accident scolaire qui sera pris en charge par l'assurance de l'école (Bayerische Landesunfallkasse).
- Vous ne devez pas accepter de facture privée.
- L'assurance scolaire ne prendra en charge que les frais d'honoraires prévus par son règlement.
- Cependant si vous souhaitez des traitements médicaux privés, vous devrez faire appel à votre caisse d'assurance personnelle.

Poux

- En cas de contamination par les poux, l'Ecole Européenne de Munich se réfère aux textes officiels de médecine préventive en vigueur en Allemagne.
- L'école doit être avertie du cas de pédiculose.
- Les parents d'élèves de la classe concernée seront brièvement informés de la présence d'un ou de plusieurs cas de poux dans la classe.
- Les infirmières contrôleront la classe et les groupes exposés; si au cours de ce contrôle un autre cas de pédiculose est suspecté, les parents de l'élève concerné seront directement informés.
- Les élèves contaminés par les poux ne doivent pas venir en classe tant qu'un traitement efficace n'a pas été appliqué **sous contrôle de votre médecin qui vous délivrera une attestation permettant ainsi à votre enfant de fréquenter l'école à nouveau.**

L'école est tenue de signaler le cas de pédiculose au Service d'Hygiène en préservant l'anonymat de l'élève. Nous devons également signaler le nombre de cas et de récurrences éventuelles de manière à ce que les services administratifs compétents puissent réagir en cas d'épidémie.



Maladies contagieuses, maladies chroniques, handicaps et urgences

Si votre enfant est porteur d'une maladie chronique ou d'un handicap nous vous prions d'en informer le médecin scolaire ainsi que les infirmières. Il est également important de savoir s'il est suivi dans un hôpital ou une clinique de Munich. Avec ces informations nous pouvons gagner un temps précieux en cas d'urgence. En cas d'accident ou de malaise sérieux d'un élève au sein de l'établissement, il sera fait appel au service médicalisé d'urgence (Notarzt) et si nécessaire, l'élève sera transporté à l'hôpital. Les parents seront informés dans les plus brefs délais.

- Pour des raisons préventives nous vous demandons d'informer dans les plus brefs délais l'école si votre enfant est atteint d'une maladie transmissible (conformément aux textes officiels de la Santé Publique). Seule une bonne collaboration permettra d'éviter ou de limiter la propagation de la maladie.
- L'élève pourra fréquenter à nouveau la classe en présentant un certificat médical attestant de sa guérison.
- Comme pour les cas de parasitose, les parents d'élèves de la classe concernée seront informés du ou des cas d'infections (anonymat de l'élève préservé).

Nous attirons votre attention sur le fait que la présence permanente d'une infirmière et la présence ponctuelle d'un médecin ne peuvent remplacer en aucun cas la prise en charge régulière de votre enfant par votre médecin traitant.

Nous vous souhaitons ainsi qu'à vos enfants une excellente année scolaire et restons à votre disposition pour toute question complémentaire.

Avec nos meilleures salutations.

Lolita Niles
Anita Henderson